

CIRCULAIRE

Date : le 25 août 2020

NUMÉRO DE LA CIRCULAIRE : COVID-19 n° 2020-123

Destinataires : Toutes les divisions scolaires et les garderies autorisées situées en milieu scolaire

Objet : **Lignes directrices relatives à la COVID-19 à l'intention des écoles et des garderies situées en milieu scolaire**

Type : Politique Pour usage interne uniquement
 Procédure À titre d'information uniquement

Date d'entrée en vigueur : Immédiatement

Le 30 juillet, la Province a publié le document « Accueillir à nouveau nos élèves — Retrouver des écoles sécuritaires » (https://manitoba.ca/asset_library/en/covid/k-12-reopeningplan-stage-2.fr.pdf), qui contient des lignes directrices appuyant la reprise de l'apprentissage en classe pour les élèves et le personnel. Le 13 août, la Province a aussi publié le document de soutien *Accueillir à nouveau nos élèves — Retrouver des écoles sécuritaires — Bonnes pratiques et protocoles relatifs à la COVID-19 en milieu scolaire de la maternelle à la 12^e année*, dont la dernière mise à jour date du 24 août (<https://manitoba.ca/covid19/restoring/rss-practice-guidance.html>).

Le plan du Manitoba de reprise de l'apprentissage en classe établit une certaine uniformité provinciale, tout en permettant une flexibilité locale si nécessaire. Le plan témoigne de l'importance de la sécurité, de la santé et du bien-être, tout en garantissant la mise en place de mesures et de plans raisonnables pour minimiser le risque de transmission et d'exposition au virus dans les écoles.

Les principes directeurs du plan sont les suivants :

- La sécurité, la santé et le bien-être de tous les élèves, du personnel et des familles sont des priorités.
- Des activités d'apprentissage et d'évaluation de haute qualité continuent d'être offertes à tous les élèves.
- Des ressources et des aides qui tiennent compte des traumatismes sont accessibles aux élèves, aux parents et aux gardiens.
- Chaque élève a une connexion constante, fiable et appropriée avec l'apprentissage et l'appartenance à l'école, quels que soient l'endroit où il vit, les obstacles, les besoins spéciaux ou tout autre défi.
- La communication et la collaboration dans l'ensemble du réseau favoriseront des approches harmonisées dans toute la province.

Les Lignes directrices M à 12 pour septembre 2020, les Bonnes pratiques et protocoles relatifs à la COVID-19 en milieu scolaire de la maternelle à la 12^e année et la dernière version des

Bonnes pratiques relatives à la COVID-19 pour le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ont été approuvées par le médecin hygiéniste en chef du Manitoba. Ces lignes directrices devraient être suivies par les écoles et les établissements de garde d'enfants afin de garantir une uniformité et l'alignement des politiques et des pratiques de santé publique sur la santé des enfants, des familles et du personnel.

- Les Lignes directrices M à 12 pour septembre 2020 sont publiées à l'adresse suivante : https://manitoba.ca/asset_library/en/covid/k-12-reopeningplan-stage-2.fr.pdf
- Les Bonnes pratiques et protocoles relatifs à la COVID-19 en milieu scolaire M à 12 sont publiées à l'adresse suivante : https://manitoba.ca/asset_library/en/covid/k-12-reopeningplan-guidance.pdf (version du 24 août en anglais seulement) https://manitoba.ca/asset_library/en/covid/k-12-reopeningplan-guidance.fr.pdf (version du 13 août en français).
- Le Guide des bonnes pratiques relatives à la COVID-19 pour le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est publié à l'adresse suivante : https://manitoba.ca/asset_library/en/covid/famcirculars/Covid-19_ELCC_Practice_Guide_-_UPDATED_June_2020.pdf (en anglais seulement).

La réouverture des écoles et la reprise de l'apprentissage en classe ont des répercussions importantes sur les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants offerts dans les écoles ou sur les terrains des écoles. Éducation Manitoba et Familles Manitoba travaillent avec les divisions scolaires et le secteur des garderies pour que les familles continuent d'avoir accès à des services de garde d'enfants dans les écoles.

Les deux ministères ont élaboré conjointement le document *Lignes directrices relatives à la COVID-19 à l'intention des écoles et des garderies situées en milieu scolaire* ci-joint avec la participation de la Manitoba Child Care Association. Les Lignes directrices M à 12 pour septembre 2020, les Bonnes pratiques et protocoles relatifs à la COVID-19 en milieu scolaire de la maternelle à la 12^e année et les Bonnes pratiques relatives à la COVID-19 pour le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants fournissent la base des lignes directrices en matière de sécurité et de santé que doivent suivre les écoles et les établissements de garde d'enfants.

Le but du présent document est de s'appuyer sur les lignes directrices existantes pour aider à cibler les principaux éléments partagés entre les écoles et les établissements de garde d'enfants. Il permettra un dialogue et une communication ouverts entre les divisions scolaires et les établissements de garde d'enfants afin que ceux-ci élaborent un plan coordonné.

Nous profitons de l'occasion pour remercier les écoles du Manitoba de leur soutien dans la poursuite des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, qui sont des programmes essentiels au bien-être des enfants et qui aident les parents sur le marché du travail et aux études.

Nous remercions aussi tous les établissements de garde d'enfants de leur engagement continu à veiller au respect des lignes directrices en matière de sécurité et de santé afin de protéger tous les enfants, les parents et le personnel dans le cadre des mesures prises par la province en réponse à la COVID-19.

Le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants